

## LETTRE OUVERTE

Aux employeurs de la branche des Industries Électriques et Gazières  
(UFE — UNEmIG)

Montreuil, le 26 juin 2026

**Objet :** Demande de réouverture des négociations relatives à la rénovation de la grille de rémunération des IEG, suite à l'opposition majoritaire à l'accord du 18 juin 2026.

Messieurs les Présidents,

Le 18 juin 2026, un accord de branche relatif à la rénovation de la grille de rémunération des Industries Électriques et Gazières a été signé par la CFE-CGC et la CFDT.

Conformément aux articles L.2232-6 et L.2231-8 du Code du travail, notre fédération a notifié son opposition à cet accord par courrier du 19 juin 2026. La CGT a exercé ce même droit. Nos deux organisations représentent ensemble plus de 50% des salariés de la branche, soit une majorité d'opposition. En conséquence, cet accord est réputé non écrit : il est privé de toute existence juridique et ne saurait produire le moindre effet au sein de la branche.

Ce résultat n'est pas un simple aléa de procédure. Il traduit le rejet, par la majorité des salariés représentés, d'un projet qui :

- Remplace les Niveaux de Rémunération par des coefficients hiérarchiques au pas de 0,1 %, rompant avec une logique de progression collective, lisible et commune à l'ensemble des agents ;
- Abaisse le plancher de progression individuelle de 2,3 % à 2 %, ce qui constitue un recul des garanties collectives de revalorisation ;
- Introduit un mécanisme d'individualisation des augmentations susceptible d'accentuer les écarts de traitement entre agents occupant des fonctions équivalentes ;
- Ne compense ces reculs que par une mesure d'accompagnement limitée (1,8 % sur trois ans, à compter de 2027 seulement) et fortement différée dans le temps ;
- Complexifie la lisibilité du système de rémunération, affaiblissant d'autant la capacité de contrôle des représentants du personnel et la transparence due aux salariés.

Face à ce constat, partagé par les organisations représentant la majorité des salariés de la branche, notre fédération demande formellement la réouverture sans délai des négociations relatives à la rénovation de la grille de rémunération des IEG.

Nous demandons que cette nouvelle phase s'engage sur des bases différentes, permettant de construire un dispositif qui préserve les principes de progression collective, de lisibilité et d'égalité de traitement entre les salariés de la branche.

Notre fédération reste, comme toujours, disponible pour engager ce travail dans un esprit de dialogue social constructif, et attend une réponse de votre part quant aux modalités de reprise des discussions.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

**Sandrine TELLIER**

Secrétaire Générale

Fédération Nationale de l'Énergie et des Mines FO

